

## CRITÈRES ET INFORMATIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

VOTRE PROJET DOIT ÊTRE SOUMIS DANS UNE DES NEUF CATÉGORIES SUIVANTES :

**Bâtiments verts**  
**Escaliers / Passerelles architecturales**  
**Projets commerciaux / Projets institutionnels**  
**Projets résidentiels / Projets rénovations**  
**Projets industriels**  
**Projets ponts**  
**Projets hors Québec**  
**Jeunes architectes / ingénieurs**  
**Coup de cœur du jury**

### **DATES CIBLES & SOUMISSIONS**

- ✓ Chaque équipe devra signifier son intention d'inscrire un projet au concours avant le 30 juin 2016 en utilisant le formulaire suivant <http://rendezvousacier.com/candidats/>
- ✓ En s'assurant de bien compléter toutes les informations, afin d'éviter le rejet de sa candidature;
- ✓ L'architecte, l'ingénieur, le fabricant ou le détailleur qui soumet le projet, le présente aux noms de tous les intervenants. La présentation des projets devra être fournie en version électronique;
- ✓ Le document de présentation devra être déposé au [www.rendezvousacier.com](http://www.rendezvousacier.com) ou devra être déposé sur votre site http et le lien devra être fourni par courriel au plus tard le **1 août 2016**;
- ✓ La présentation des projets devra être soumise en version électronique et doit contenir :
  - ✓ Un document de présentation (format **Word seulement**) avec une brève description du projet (max. 500 mots), expliquant les raisons du choix d'une charpente d'acier et soulignant les aspects architecturaux, techniques, durables, innovateurs ou d'intérêt particulier;
  - ✓ Un minimum de 5 images couleur (format jpeg) **de haute résolution (300dpi)**, de la structure et de l'aspect architectural du projet s'il y a lieu. Ces images seront utilisées pour présenter le projet lors de la soirée de remise des prix, pour la production de panneaux et pour la présentation des lauréats dans la revue *Avantage Acier*. Si des crédits photos particuliers sont nécessaires, veuillez les indiquer.

## CRITÈRES

Pour être éligible au concours du **Prix d'excellence 2016** de la construction en acier de l'ICCA Québec, le projet devra répondre aux **critères** suivants :

<b>LE PROJET</b> doit faire usage de l'acier de construction de façon esthétique, ingénieuse, durable ou novatrice.
<b>LA CHARPENTE</b> doit être située au Québec si l'équipe du projet n'est pas principalement québécoise, sauf pour la catégorie "Projets hors Québec".
<b>L'ÉQUIPE</b> du projet doit être principalement québécoise si la charpente n'est pas au Québec, sauf pour la catégorie "Projets hors Québec".
<b>LA CHARPENTE</b> devra avoir été érigée ou les réalisations inaugurées entre le 1er janvier 2015 et 1er août 2016.
<b>LA CHARPENTE</b> devra avoir été fabriquée ou dessinée par un membre de l'ICCA pour les catégories "Escaliers / Passerelles architecturales", "Projets commerciaux / institutionnels", "Projets industriels", "Projets ponts", et "Projets hors Québec".
<b>BÂTIMENTS VERTS</b> : mettre en valeur le recyclage ou la réutilisation de l'acier ou toute autre intégration de l'acier dans un concept de développement durable;
<b>ESCALIERS ET PASSERELLES ARCHITECTURALES</b> : expression architecturale du projet; l'ingéniosité et l'originalité.
<b>COMMERCIAUX/INSTITUTIONNELS</b> : démontrer l'expression architecturale de l'œuvre et/ou les défis techniques surmontés. Le jury peut décider de départager la catégorie en deux, soit "Projets commerciaux" et "Projets institutionnels" en fonction du nombre et de la variété des projets présentés.
<b>RÉSIDENTIELS/RÉNOVATIONS</b> : expression architecturale du projet, l'ingéniosité des solutions et l'utilisation hybride des matériaux.
<b>INDUSTRIELS ET PONTS</b> : efficacité structurale, expression architectural si il y a lieu u ou installation de la structure
<b>PROJETS HORS QUÉBEC</b> : la structure doit avoir été fabriquée ou dessinée au Québec et érigée à l'extérieur du Québec, soit dans les autres provinces canadiennes ou aux États-Unis. En général, ce sont les fabricants et les dessinateurs qui monteront le dossier de soumission pour cette catégorie.
<b>JEUNES ARCHITECTES/INGÉNIEURS</b> : l'architecte ou l'ingénieur/e doit décrire l'approche originale adoptée pour mener un projet ou une partie d'un projet à terme. Cette personne doit avoir moins de 40 ans au 31 décembre 2014 et doit être parrainée par une personne de la pratique ou du corps professoral d'une université dans le cadre d'un projet de construction ou de recherche.
<b>COUP DE CŒUR DU JURY</b> : s'applique aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui se distinguent par leur conception remarquable et par leur apport social, architectural, technique ou technologique. Les projets sont choisis par les membres du jury parmi les autres catégories. Les projets peuvent également être soumis dans cette catégorie. La charpente devra avoir été érigée avant le 1 août 2016. Elle doit avoir été conçue par des architectes ou des ingénieurs québécois.

**Les projets ne pourront pas être soumis dans plus de 2 catégories.**

**Fabricants et/ou dessinateurs doivent être membres de l'ICCA.**

## JURY

*Les membres seront choisis parmi des architectes, des ingénieurs en structure, du milieu académique, des médias, d'une association connexe ou de la construction qui n'ayant pas participé aux projets inscrits au concours. La décision du jury sera finale.*

Hellen Christodoulou, Ph.D. ing., B.C.L., LL.B., M.B.A.  
Directrice Régionale-Québec (CISC-ICCA)  
L'Institut canadien de la construction en acier  
1255, boulevard Robert-Bourassa, # 1407, Montréal, QC. H3B 3X1  
Tél: (514) 909-6186  
Courriel : [hchristodoulou@cisc-icca.ca](mailto:hchristodoulou@cisc-icca.ca) et [quebec@cisc-icca.ca](mailto:quebec@cisc-icca.ca)